

COMMUNE DE RHODES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 06/04/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT</i>
Présents : 9	Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER
Votants: 11	
Pour: 11	Représentés: Martin HARBARTH par Jean-Luc RONDOT, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES - 2023_DCM_03_01

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.65 %
- taxe d'habitation : 17,36 %

CHARGE Madame/Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDOT

COMMUNE DE RHODES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 06/04/2023

11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 9

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Martin HARBARTH par Jean-Luc RONDOT, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FOND VERT POUR LES TRAVAUX CONCERNANT LE BATIMENT DE LA MAIRIE - 2023_DCM_03_02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux d'isolation et de changement de chauffage, établis par :

- la société ACLIMA pour un montant global estimatif de 25 000 €HT pour l'installation d'une pompe à chaleur,
- la société MANSHING pour un montant global estimatif de 21 000€HT pour l'isolation des combles et changement des tuiles
- la société ALT KRIEGER pour un montant global estimatif 33 000€HT pour l'isolation extérieure de la mairie.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre du FOND VERT auprès de la préfecture pour les travaux concernant le bâtiment de la mairie

S'ENGAGE à inscrire au budget 2023 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

SOUS PREFECTURE DE SARREBOURG
Date de réception de l'AR: 18/04/2023
057-215705799-20230414-2023_DCM_03_02-DE



Le Maire
Jean-Luc RONDOT

COMMUNE DE RHODES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 9

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Martin HARBARTH par Jean-Luc RONDOT, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX CONCERNANT LA ROUTE DE SAINTE CROIX - 2023_DCM_03_03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux de réfection de la route de Sainte Croix, établi par la société COLAS pour un montant global estimatif de 8 662.50€ HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,



ACCEPTTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre de la DETR auprès de la Sous-préfecture pour les travaux de réfection de la route de Sainte Croix

S'ENGAGE à inscrire au budget 2023 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

 **Le Maire**
Jean-Luc RONDOT


COMMUNE DE RHODES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 9

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Martin HARBARTH par Jean-Luc RONDOT, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF AMISSUR CONCERNANT LA SECURISATION DE LA RUE PRINCIPALE ET LE D95C - 2023_DCM_03_04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux de sécurisation de la rue Principale et de la D95c, établi par la société SIGNALISATION NOUVEL HORIZON pour un montant global estimatif de 1 278.50€ HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés ,

ACCEPTTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre du dispositif AMISSUR auprès du département de la Moselle pour les travaux de sécurisation de la rue Principale et de la D95c ;

S'ENGAGE à inscrire au budget 2023 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDOT

COMMUNE DE RHODES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 9

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Martin HARBARTH par Jean-Luc RONDOT, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX CONCERNANT LES POTEAUX INCENDIE - 2023_DCM_04_05

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux d'installation de deux Poteaux Incendie (Allée des Pinsons), établi par le Syndicat des Eaux du Pays des Etangs pour un montant global estimatif de 7 247.70 € HT.

Pour réaliser ce projet, il convient de solliciter une subvention.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis et après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTTE les travaux ;

DEMANDE une subvention au titre de la DETR auprès de la Sous-préfecture pour les travaux concernant deux Poteaux Incendie

S'ENGAGE à inscrire au budget 2023 la part restant à la charge de la commune par autofinancement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDOT

COMMUNE DE RHODES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 9

Présents : Jean-Luc RONDOT, Laurent SINGER, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Martin HARBARTH par Jean-Luc RONDOT, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Luc ELMERICH

Objet: VOTE DU BUDGET 2023 - 2023_DCM_04_06

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le budget primitif de 2023, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- ◇ Section de fonctionnement : 1 072 302.46 €
- ◇ Section d'investissement : 727 126.82 €

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Jean-Luc RONDOT